



Communauté de Communes  
**Parthenay-Gâtine**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2021**

Présents : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

M. Jany PERONNET, M. Claude BEAUCHAMP, M. Alexandre MARTIN, M. Patrice BERGEON, Mme Chantal CORNUAULT-PARADIS, M. Guillaume CLEMENT, Mme Magaly PROUST, M. Emmanuel ALLARD, M. Didier VOY, M. Jérôme BACLE, M. Bernard CAQUINEAU, M. Philippe ALBERT, M. Olivier CUBAUD - **Vice-Présidents**.

Absente excusée : Mme Marie-Noëlle BEAU

Secrétaire : M. Claude BEAUCHAMP

-----

**MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES PROPRIETAIRES**

Dans le cadre des contrôles des installations privées d'assainissement collectif, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine mène une action de sensibilisation des riverains pour la mise en conformité de leurs branchements.

L'objectif est d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires privés concernés qui réalisent les travaux de mise en conformité de leurs installations (animation auprès des propriétaires concernés, contrôles préalables des raccordements, aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux).

Concernant les travaux de raccordement eux-mêmes, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne subventionne les propriétaires privés. La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a reçu mandat des propriétaires privés pour solliciter et percevoir ces subventions et les leur reverser intégralement.

Dans le cadre de cette convention, les propriétaires mentionnés ci-dessous, ont présenté un dossier complet. Après vérification de la conformité des travaux, par le service assainissement de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, rien ne s'oppose à ce jour au versement de la subvention, selon les montants précisés ci-dessous :

NOM PRENOM	ADRESSE DES TRAVAUX	DATE DU CONTROLE DE CONFORMITE	MONTANT ANNONCE DES TRAVAUX	MONTANT REEL DES TRAVAUX SUBVENTIONNES	SUBVENTION ACCORDEE
ROTUREAU TONY	79200 PARTHENAY	20/08/2021	2 953,45 €	2 649,85 €	<b>1 324,93 €</b>
BIRAUD ANNIE	79200 VIENNAY	24/06/2021	1 389,66 €	783,82 €	<b>391,91 €</b>

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CCPG77-2020 du 22 juin 2020 donnant délégation au Bureau communautaire dans le cadre de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'assainissement réuni le 26 octobre 2021 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention aux propriétaires ci-dessus au titre des travaux de mise en conformité du branchement d'assainissement de leur propriété.
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 67-6742 du budget annexe « Assainissement ».
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier

-----

Fait le 3 décembre 2021.

Le PRESIDENT ;

**Signé**

Jean-Michel PRIEUR

Affichage du : 07/12/2021

au : 22/12/2021